



Message aux rédactions

Paris, le 6 novembre 2020

Salaires en EHPAD : alors que frappe la seconde vague du covid, les « 183€ fantômes » du secteur associatif mettent en difficulté des centaines d'établissements

Sylvie Dupont, Directrice des EHPAD de la Fondation de l'Armée du Salut est à votre disposition pour expliquer pourquoi les salarié.e.s des EHPAD du secteur associatif non-lucratif (31 % des EHPAD en France) doivent pouvoir aussi bénéficier au plus vite d'une hausse de 183€ sur leurs salaires, comme leurs collègues du secteur hospitalier. Au nombre habituellement insuffisant de soignants dans les EHPAD associatifs se rajoute actuellement une impossibilité à fonctionner en équipe complète, du fait des départs des salariés de ces établissements vers les hôpitaux.

A l'issue du « Ségur de la santé » en juillet dernier, le gouvernement a annoncé une hausse des salaires de 183€ par mois aux salariés des EHPAD. Il y a quelques jours, il a été annoncé que cette hausse de salaire s'appliquera pour les professionnels du secteur hospitalier en totalité dès le 1^{er} décembre 2020.

Jusqu'à ce jour, les salariés des EHPAD du secteur associatif non lucratif, **soit 31% des établissements en France, n'ont quant à eux pas vu l'ombre d'un centime de ces « 183€ fantômes » sur leurs fiches de paie.**

Pour Sylvie Dupont, directrice des EHPAD de la Fondation de l'Armée du Salut, « *En annonçant cette hausse anticipée des salaires pour le secteur hospitalier, le gouvernement a certes réhabilité une profession, mais hélas qu'une partie de la profession !* ».

En raison de ces variations de tempo, **les EHPAD du secteur associatif sont confrontés à des difficultés de recrutement de plus en plus grandes**, en particulier pour les métiers d'aide-soignant.e et d'infirmier.e. L'inquiétude monte chez les professionnels du secteur, alors que la deuxième vague de l'épidémie de Covid frappe la France et que les EHPAD sont eux aussi durement touchés par la reprise épidémique.

Il est donc indispensable qu'un décret gouvernemental **annonce au plus vite la hausse des salaires de 183€ pour l'ensemble des personnels en EHPAD**, et pas uniquement pour les salariés du secteur hospitalier. Car les premiers à souffrir de cette inégalité de traitement seront, une fois de plus, nos aînés.

Cette fuite annoncée des professionnels de santé ne pourra pas être rattrapée avant longtemps, en raison du manque criant de personnels qualifiés formés dans le secteur médico-social.

La Fondation de l'Armée du Salut gère plus d'une dizaine d'Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), répartis sur l'ensemble du territoire français.

Contacts presse :

Maxime KLETHI - Fondation de l'Armée du Salut : 06 23 19 33 01 / maxime.klethi@armeedusalut.fr

Samuel COPPENS – Fondation de l'Armée du Salut : 06 08 09 75 30 / scoppens@armeedusalut.fr

A propos de l'Armée du Salut

En France, l'Armée du Salut est engagée au service des autres depuis 1881. Elle est aujourd'hui composée d'une congrégation religieuse protestante, la Congrégation de l'Armée du Salut et de la Fondation de l'Armée du Salut, qui lutte contre l'exclusion sociale, l'exclusion liée au handicap ou au grand âge et pour l'intégration des plus jeunes dans la société, grâce à l'action de 2 800 salariés et près de 4 000 bénévoles, dans près de 200 établissements et services. Plus d'informations sur www.armeedusalut.fr